Au sommaire …

1 MOT DU PRESIDENT 1
2 ARDÈCHE 2027 1
3 CHALLENGE 2026 2
4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS. 2
5 COTISATION 2027 2
5.1 Réinscription - renouvellement. 2
5.2 Première inscription - affiliation 3
5.3 Modification de vos coordonnées. 3
5.4 Suivi des informations Club. 3
5.4.1 Vous recevez trop de mails ! 4
6 CARTES AFFILIÉS FFBMP & ETIQUETTES 4
6.1 CARTE DE MEMBRE (Utilité & utilisation) 4
6.2 ETIQUETTES NOMINATIVES (Utilité & utilisation) 4

1 MOT DU PRESIDENT

Bonjour,

Encore une année qui se termine avec ses bonheurs et aussi, hélas, ses malheurs.

L'Organe d'Administration fait part de sympathie et d'amitié à celles et ceux qui ont perdu un être cher en 2026.

Voici l'avant-dernière (NDLR) revue en 2026 avec le calendrier des prochaines activités.

Prenez-y attention et inscrivez toutes ces dates dans votre agenda pour ne rien rater.

Pour vous qui pensiez que j'allais encore vous parler des mêmes constatations que les autres années au sujet de la constitution du comité et du recrutement de nouveaux jeunes membres pour assurer la pérennité du club et bien non, pas cette fois. Mais vous m'avez compris.

A bientôt.

2 ARDÈCHE 2027

Vu le succès relatif de l'appel à candidat et vu les caractéristiques des routes vicinales, il a été décidé de prendre option pour un car de 49 places ; en conséquence, **il ne reste plus que 5 places** …

Vous pouvez répondre via le site (pour les habitués https://cjm-hamois.kalisport.com/infos-et-inscriptions en suivant les instructions ou par les autres voies habituelles (Na026@ffbmp.be SMS 0470 35 22 59 (André) / 0473 73 89 49 (Corinne) / 0486 82 82 80 (Marcel) ….

3 CHALLENGE 2026

Merci aux participants de me transmettre les dernières « feuilles » le plus rapidement possible et **au plus tard le 05/12**. Il me faut du temps pour introduire vos données et vérifier mes opérations. Puis Daniel doit générer les chèques … .

Pour rappel : les chèques 2025 sont valables jusqu'à l'Assemblée Générale.

4 LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS.

Comme il n'est plus administrativement possible de tenir notre Assemblée Générale à la mi-décembre, le calendrier de la fin d'année est « rafraichi ».

Le **01 décembre**	Ouverture des « ré-inscriptions » pour 2027	*Voir ci-après*
Du **04** au **06 décembre**	Séjour à Obernai	*Les compléments d'information sont envoyés par mail.*
Mardi **05 janvier 2027**	Marchons Ensemble	*Revue à paraître mi-décembre*
Dimanche **17 janvier**	Prologue de 7 / 13 / 20 km Repas traditionnel	*Revue à paraître mi-décembre*
Jeudi **28 janvier**	Flèchage Bénévolat traditionnel	*Revue à paraître mi-décembre*
Samedi **30 janvier**	Marche fédérale organisée par le « CJM-Hamois » Bénévolat traditionnel	*Revue à paraître mi-décembre*
… … …	… … …	
Samedi **13 mars**	Assemblée Générale ordinaire suivie du Repas	*Revue à paraître mi-janvier*

5 COTISATION 2027.

Le 1er décembre approche. Cette date marque le début de la période de ré-inscription.

5.1 Réinscription - renouvellement.

Le montant de la cotisation est, toujours, de **€ 10** (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans au 1ier janvier de l'année en cours) qu'il vous est possible d'acquitter soit :

- par virement à partir du 1ier décembre 2025 (*pas avant pour ne pas interférer avec les comptes en cours*) sur le compte n° **BE36 8002 0956 8881** en mentionnant : **Cot 2027 / nom & prénom.**
- **En signalant à** DanielGillard@skynet.be **que vous vous engagez à payer d'une des façons définies ci-dessous quand vous aurez reçu vos « chèque-challenge »**
  - en envoyant, par mail, à (DanielGillard@skynet.be) le numéro d'un « chèque-challenge » valable.

- en envoyant vos « chèques – challenge », par courrier, à Daniel Gillard, rue de Philippeville, 31 à 5360 Hamois

Pour garantir que vous soyez assuré lors des premières marches de 2027, il est nécessaire de « régler » votre cotisation avant Noël.

5.2 Première inscription - affiliation

Si vous avez réussi à transmettre votre enthousiasme auprès de l'une ou l'autre de vos connaissances, n'hésitez pas à leur signaler que, lors de la première **RE-**inscription, le club offre un Tee-shirt griffé « CJM ».

L'affiliation se fait en deux étapes :

- **Etape 1** : Communiquer les informations suivantes :
  - Les informations obligatoires à fournir sont les suivantes :
    - Nom & prénom
    - Date de naissance
    - Adresse postale
    - La taille du T-shirt (…, S, M, L, …)
  - Les informations facultatives sont les suivantes :
    - E-mail (très vivement souhaité pour faciliter la gestion et la fluidité de l'information)
    - n° téléphone fixe et/ou GSM
  - Les informations qui peuvent être utiles sont les suivantes :
    - Nom & prénom du tuteur légal pour les mineurs
    - Marque, Titulaire et immatriculation du véhicule

Soit : Via le site « CJM-Hamois.kalisport.com », (dans l'onglet [CLUB])

Soit : en vous adressant à l'une des personnes reprise ci-dessous

- Corinne : NA026@ffbmp.be / 0473 73 89 49
- André : NA026@ffbmp.be / 0470 35 22 59

- **Etape 2** : Procéder au règlement de **€ 10** (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans au 1ier janvier de l'année en cours) par virement au compte n° **BE36 8002 0956 8881** – communication : **Cot 2027 / nom & prénom.**
  - Daniel : Trésorier / 0479 75 74 99

5.3 Modification de vos coordonnées.

Merci de ne pas oublier de communiquer les modifications éventuelles de vos adresses postale et/ou électronique, de vos coordonnées téléphoniques ou d'autres informations demandées lors de la première inscription (*voir ci-dessus*) soit :

- au secrétariat : Corinne / NA026@ffbmp.be / 0473 73 89 49
- via le site « cjm-hamois.kalisport.com » (*si vous avez un compte de connexion*) et la mise à jour des données via « Mon espace / Mon profil / Mes informations ».

5.4 Suivi des informations Club.

Toutes les communications du Club (*Articles, Invitations diverses, Flash-infos et Revues*) sont reprises dans le site du club https://cjm-hamois.kalisport.com/.

Elles sont systématiquement et principalement transmises par voie électronique aux membres de l'année en cours plus 2 mois.

Au-delà du 13 mars 2027, seuls les membres en ordre de cotisation recevront les informations.

5.4.1 Vous recevez trop de mails !

Alors contactez moi (*Marcel - CJM.Marcel@outlook.com - 0486/82 82 80*) pour **limiter les envois aux Revues** (Information sur les festivités, nos deux marches fédérales, les cars et les séjours à l'étranger) (env. 8 par an) **et donc supprimer** les mails relatifs aux activités de marche d'une journée voir 2 ou 3 … (env. 16 par an). Merci.

6 CARTES AFFILIÉS FFBMP & ETIQUETTES

6.1 CARTE DE MEMBRE (Utilité & utilisation)

La carte de membre éditée par la FFBMP est utilisable cinq ans MAIS la validité du code-barre, permanent depuis votre première inscription, a toujours une échéance annuelle …

Attention : le paiement de votre cotisation (annuelle) auprès du Club est indispensable à la réactivation pour une année civile du code-barre.

Nous rappelons que la carte de membre est indispensable lors de votre inscription aux organisations de la Fédération.

Si vous êtes inscrit, vous bénéficiez d'une couverture d'assurance complémentaire lors de l'activité ET sur le trajet domicile/activité.

Détail pratique : un extrait du texte de Madame J. Lambrette – présidente Fédérale – in Bulletin FFBMP – **11 & 12/2023** – p32. *« Depuis le 1er novembre, chaque membre doit avoir sa carte de membre sur lui pour être scanné. Il n'est plus possible de scanner le club auquel le membre appartient, s'il n'a pas sa carte. S'il n'a pas sa carte, il sera scanné en individuel. …. »*

6.2 ETIQUETTES NOMINATIVES (Utilité & utilisation)

Les étiquettes nominatives vous évitent d'avoir un bic et de remplir, à la main, parfois 2 fois, vos nom, prénom, adresse complète, date de naissance, nom du club et code FFBMP du club sur la carte de « pointage » remise lors de votre inscription à une marche Fédérale et à présenter lors du passage dans les postes de convivialité.

Si vous souhaitez en avoir, c'est le bon moment … Elles pourraient vous être remises lors des mêmes activités que la carte FFBMP.

La demande doit être faite auprès du Trésorier : Daniel / DanielGillard@skynet.be.